

Article 1 - Le vide grenier de Sospel est organisé par l'association SOSPEL en FÊTES (ci-après dénommée " Organisateur "). Il a lieu sur le terrain communal de Sospel, place des platanes le Dimanche 8 octobre 2017 de 7 h à 19 h.

Article 2 - Il est ouvert aux particuliers

Article 3 - Les particuliers s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Ils signent à cet effet une attestation sur l'honneur lors de l'inscription. Ils s'engagent également à ne vendre ou échanger que des objets personnels ou usagés.

Article 4 - L'emplacement est au minimum de 4 m linéaire et le tarif fixé comme suit : 25 euros les 4 m linéaire.

Article 5 - Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après réception du dossier (bulletin d'inscription ci joint rempli et signé et photocopie de la pièce d'identité)

Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone.

Article 6 - Les emplacements sont attribués par l'Organisateur et ne pourront être contestés. Seul l'Organisateur est habilité à faire des modifications.

Article 7 - En cas d'absence, les droits seront conservés. L'exposant inscrit ne pourra céder son emplacement à une autre personne sans l'accord de l'Organisateur.

Article 8 - L'Organisateur sse réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou société ayant participé à une manifestation et qui ne se serait pas acquitté des obligations lui incombant. De même, l'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande, notamment lorsque la totalité des emplacements est attribuée.

Article 9 - Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles (vente d'animaux - d'armes - de nourriture - de CD/DVD - et jeux gravés copies - produits inflammables, etc)

L' Organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 10 - Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des litiges, tels que pertes, casses ou autres détériorations.

Article 11 - **Les objets non vendus ne peuvent être laissés sur place**, sous peine de poursuites pouvant entraîner une amende. Chaque emplacement doit être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Un container sera mi à disposition.

Article 12 - Le présent règlement et renseignements sont disponibles sur demande à l'association par mail ci-joint ; jean-claude.dechambenoy@orange.fr

Article 13 - Un chèque de caution de **20 €** est demandé à l'inscription, il sera restitué au moment du départ après vérification des lieux.

Je, soussigné (e)

NOM _____ **Prénom** _____

Adresse : _____

Code postal _____ **Ville :** _____

Votre email ou téléphone : _____

ATTESTE SUR L'HONNEUR *n'avoir pas participé à deux manifestations de même nature au cours de l'année civile. Je certifie que les objets exposés sont ma propriété et n'ont pas été acheté dans le but de la revente lors de ce vide grenier. Je déclare avoir pris connaissance du règlement joint et m'engage à le respecter*

Je souhaite réserver : _____ emplacements de 4m linéaire l'un à **25 €**

_____x table avec 2 chaises à **5€** (table 1.80 x 0.75)

Ci joint un chèque de règlement de _____ €

Plus chèque de caution de 20 €

chèque qui sera restitué à la fin de la manifestation

Fait à _____ le _____

signature _____

DOCUMENTS à joindre à cette demande d'inscription :

- Photocopie d'une pièce d'identité resto - verso
- Chèques à l'ordre de SOSPEL EN FETES

DOSSIER COMPLET à retourner avant le 3 octobre

à M. DECHAMBENOY J.C. B.P. 20 06380 SOSPEL

BUVETTE SUR PLACE